

REPUBLICQUE DU BENIN

Portant Nominations à titre Exceptionnel  
et Civil dans l'Ordre National du Bénin

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**  
**CHEF DE L'ETAT**  
**CHEF DU GOUVERNEMENT**  
**GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la Loi N°90 - 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la Loi N°94 - 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le Décret N°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2009 - 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N°2005 - 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON - GUEZO en qualité de Vice - Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets N°s 88 - 337 du 29 Août 1988 et 99 - 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu L'Extrait de relevé N°13 des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 02 mai 2012 ;
- Vu La lettre n° 089/MESRS/CAB/DC/SGM/DRFM/SP-C du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du 16 avril 2012 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.

## DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées à titre Exceptionnel et Civil au grade de Chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Madame :

- GBAGUIDI Claudia R. L. épouse DOUTETIEN.

Messieurs :

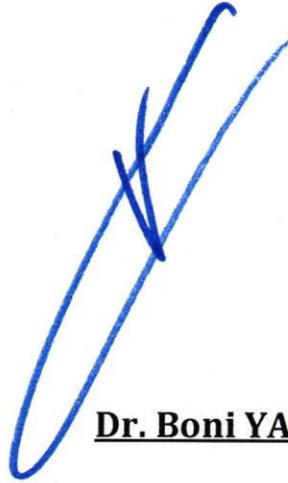
- ACCROMBESSI C. Georges ;
- AKOEGNINO Akpovi ;
- AKOHA Albert B. ;
- CODJIA Jean T. Claude ;
- da CRUZ Maxime ;
- DANSOU H. Pierre ;
- DEGAN Gérard ;
- FIOGBE Didier Emile ;
- GANDAHO Prosper ;
- GBETO Flavien ;
- HOUINATO Dismand ;
- IGUE A. Mahmoud ;
- LOKO Frédéric
- MAKOUTODE Michel ;
- MENSAH Jean-Baptiste ;
- N'BESSA Benoît ;
- SOSSA C. D. Dorothee ;
- TOUKOUROU Fatiou ;

- VIDEGLA Michel.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 juillet 2014

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin



**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliations** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE-DCC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT- 3 - BN- DAN- ONIP 3 - UNB - FASEG -ENA - 3 - JORB 2 - INTERESSES 20.

